



# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



*Secrétariat National* : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
*Tél* : 01 42 60 11 49 - *Fax* : 01 40 20 91 62  
*site* : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) *Mél* : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

Paris, le 20 avril 2010

RESULTATS CAP MOBILITE DIRECTEURS/TRICES POSTES SPECIFIQUES du 20 avril 2010

**ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !**

**Ont siégé :** Philippe NONNENMACHER (Tél : 01 48 73 20 34).  
Marie-Thérèse CORNEE (Tél : 05 34 31 16 80)

## **Déclaration liminaire :**

Depuis la dernière CAP, les électeurs français ont montré leur profonde opposition aux réformes engagées en offrant la quasi totalité des régions à l'opposition de gauche. Parmi ces réformes, la RGPP, dont la vocation à réduire drastiquement le nombre des fonctionnaires n'a au final pour effet que de rendre la vie plus difficile aux plus démunis faute de pouvoir s'appuyer sur un service public présent et de qualité, et d'imposer des conditions de travail de plus en plus dégradées aux agents. Quant à gagner plus... La réforme statutaire des directeurs annoncée depuis 2008 se fait toujours attendre et il y a fort à penser qu'elle se fasse, comme la précédente, a minima. Et que penser des autres personnels, la grille indiciaire des éducateurs n'ayant pas bougé depuis bientôt vingt ans ?

Par contre, l'activité des services a, elle, bien évolué. Les hébergements n'ont jamais été aussi remplis, souvent au mépris des projets de service, et sans considération des situations individuelles des adolescents. Les STEMOS se retrouvent avec des secteurs immenses qui obligent les directeurs à s'éparpiller et les empêchent d'être en réelle situation de soutien aux équipes et les éloignent des mineurs et de leurs familles.

La mise en place à l'emporte-pièce des RUE tend plus à déséquilibrer les services qu'à les consolider, surtout quand en hébergement ce poste est pris sur le quota des quatorze éducateurs. Partout sont imaginés des artifices dans GAME pour que n'apparaissent plus les mesures en attente qui ne cessent d'affluer du fait d'une politique de sur-pénalisation.

Et que penser de tous les problèmes nés de la mise en place des plateformes de gestion : fournisseurs qui ferment les comptes, relances écrites ou téléphoniques qu'il faut traiter quotidiennement, retards de plusieurs mois dans le remboursement des frais de déplacements, lourdeur de la démarche Chorus...

Alors, dans ces conditions, les agents qui ne mettront pas en place le DAA, pour avoir privilégié l'exercice des mesures ou être allés régler en régie les dettes de l'état auprès de ses créanciers, seront-ils victimes de retraits sur salaire pour service non fait comme ceux qui n'ont pas assisté au Programme d'Accompagnement des Missions ? D'ailleurs que pensez vous, M. le Directeur, des pressions mises sur les directeurs de services pour qu'ils « donnent des noms » pour ces formations obligatoires au goût de propagande.

Par ailleurs, le manque d'anticipation et de clarté des redéploiements, les annonces contradictoires entendues çà et là sur les conditions de mobilité, renforcent, s'il en est besoin, le climat d'incertitude des agents. Nous l'avons déjà évoqué lors de nos précédentes déclarations mais la seule réponse apportée prend la forme de la RGPP 2.

A partir de quand prendrez-vous en considération ces informations sur la dégradation de l'environnement de travail à la PJJ ?

<b>POSTES SPECIFIQUES OFFERTS AUX DIRECTEURS</b>							
<b>Nouvelle affectation</b>					<b>Ancienne affectation</b>		
<b>Interrégion</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Observations</b>
Centre	45	DIRPJJ Centre (en résidence à Dijon)	Auditeur régional	CHARMOILLE Alain	21	EPE Dijon	
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Conseiller technique	BOGA Julien	69	CAE St Genis Laval Lyon Sud Ouest	Réintégration CFP
Centre Est	63-03-15-43	DTPJJ Auvergne siège à Clermont Ferrand	Conseiller technique	MOSTEFA Sébastien	63	FAE Clermont Ferrand	Si pas mieux servi CAP postes classiques
ENPJJ	59	Direction des enseignements et de la recherche (département droit et politiques publiques)	Formateur-chercheur (renfort poste conseiller technique)	PV			Poste sera reproposé à l'automne
Grand Est	54	DIRPJJ Grand Est	Auditeur régional	PV			
Grand Est	54	DIRPJJ Grand Est	Auditeur régional	PV			
Grand Est	54	DIRPJJ Grand Est	Auditeur régional	PV			
Grand Nord	59	DIRPJJ Grand Nord	Auditeur régional	PV			Candidature non retenue
Grand Nord	59	DIRPJJ Grand Nord	Auditeur régional	PV			
Grand Nord	59	DTPJJ Nord	Conseiller technique	PV			
Grand Nord	76	DTPJJ Seine Maritime	Conseiller technique (création de poste CT future)	PETIT Justine	76	CAE Rouen Lafosse	redéploiement

			direction territoriale Hte Normandie)				
Grand Nord	80	DTPJJ Somme	Conseiller technique	POIRET TERNISIEN Anne-Sophie	60	STEMOI Compiègne	
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	Auditeur régional	PV			
Grand Ouest	14-50-61	DTPJJ Basse Normandie siège à Caen	Conseiller technique (priorité poste redéployé)	PV			
Ile de France/Outre-Mer	75	DIRPJJ IdF/O-Mer	Chargé de communication (priorité poste redéployé)	MORINEAU Eglantine	92	STEI La Garenne Colombes	redéploiement
Ile de France/Outre-Mer	77	DTPJJ Seine et Marne	Conseiller technique	PV			
Ile de France/Outre-Mer	972	DTPJJ Martinique	Conseiller technique				Poste fermé
Ile de France /Outre-Mer	973	STEMO Cayenne futur STEMO Guyane siège à Cayenne		CHAPEY Frédéric	77	FAE CPI Meaux	S/R demande jointe
Ile de France /Outre-Mer	973	CAE St Laurent du Maroni futur STEMO St Laurent du Maroni		DUPONT Fabien	64	CAE Pau	A défaut STEMO Cayenne futur STEMO Guyane siège à Cayenne si réserve CHAPEY pas levée
Sud	31	DIRPJJ Sud	Auditeur régional	CHARLES DINTRANS Nicole	65	DDPJJ Htes Pyrénées	Redéploiement
Sud	31	DIRPJJ Sud	Auditeur régional	CO Muriel	84	EPE Montfavet (futur CEF Montfavet)	
Sud	31	DIRPJJ Sud	Auditeur	CORDESSE Alexandre	59	DIRPJJ Grand Nord	S/R demande

			régional			(Auditeur)	jointe
Sud	34	DTPJJ Hérault	Conseiller technique	CAILLAUD Cécile	87	FAE Limoges	
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Auditeur régional	COSSON Bruno	15	STEMO Aurillac	redéploiement
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Auditeur régional	CHIBANE Karima	13	EPE Aix en Provence	
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Auditeur régional	KERBART Marie	84	STEMO Carpentras	
Sud Est	84	CEF Montfavet		AUDRY Dominique		Réintég. de MAD délégué du préfet	S/R demande jointe
Sud Ouest	87-23-19	DTPJJ Limousin siège à Limoges	Conseiller technique	ROCHE Anne-Marie	23	CAE Guéret	redéploiement

<b>POSTES SPECIFIQUES CATEGORIE A ET B</b>									
<b>Nouvelle Affectation</b>							<b>Ancienne Affectation</b>		
<b>Interrégion</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Catégorie</b>	<b>corps</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Observations</b>
AC	75	SDK (bureau K2 section investigation et assistance éducative)	A et B	Directeur/éducateur	Rédacteur	PV			
AC	75	SDK (bureau K2 section action éducative dans le cadre pénal)	A	Directeur/PT	Rédacteur (Prof 1)	GUIVARCH Maud	971	CAE Basse Terre	
AC	75	SDK (bureau K2 section action éducative dans le cadre pénal)	A et B	Directeur/éducateur	Rédacteur (Prof 2)	FOUCAUD Guy	72	STEMOI Le Mans	
AC	75	SDK (bureau K2 section action éducative dans le cadre pénal)	A et B	Directeur/éducateur	Rédacteur (Prof 3)	ADAM Déborah	93	STEMO Aulnay S/Bois	
AC	75	SDK (bureau K2 section investigation et assistance éducative)	A	MACJ/Directeur	Chef de section	PV			

Centre	45	DIR Centre (en résidence à Dijon)	A	Directeur/Attaché	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue (ATT)			
Centre	45	DIR Centre (en résidence à Dijon)	A	Directeur/Attaché	Auditeur régional	PV			
Centre	45	DIR Centre (en résidence à Dijon)	A	Directeur/Attaché	Auditeur régional	PV			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur/CSE/CTSS	Conseiller technique	PFLUG Romaric	38	STEMO Nord Isère	
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur/CSE	Conseiller technique	PV			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur/CSE	Conseiller technique	PV			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur/CSE	Responsable RH formation	BASSET GOLLIN Marielle	94	CAE Vitry S/Seine (poste déjà pourvu)	Réintégration CPR
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur /CSE	Conseiller technique chargé de mission				Différé à la prochaine CAP
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur/CSE	Auditeur régional	LOUBET Marion	69	STEMO Lyon	
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	A	Directeur/CSE/CTSS	Auditeur régional	PV			
Grand Est	54	DIRPJJ Grand Est	A	Directeur/Attaché	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			(ATT)
Grand Nord	62	DTPJJ Pas de Calais	A	Directeur/PT/CTSS /Attaché	Conseiller technique	Candidature autre corps retenue			(ATT)
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	A	Directeur/Attaché	Auditeur régional	PIERRET Lydie	35	STEMO Redon	Redéploiement
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	A	Directeur/Attaché	Auditeur régional	LEROUX Bernard	22	STEMO St Malo	

Ile de France/ O.M.	75	DIRPJJ IdF/O- Mer	A et B	Directeur/CSE/ Educateur	Chargé de mission formation	PV			
Sud Ouest	40- 64	DTPJJ Landes Pyrénées Atlantiques siège à Mt de Marsan	A	Directeur/PT	Conseiller technique	Candidature autre corps retenue (PT)			

### Commentaires :

En réponse aux déclarations liminaires, le DPJJ répond que « dans le cadre du redéploiement des services, ce n'est pas la RGPP qui nous guide, avec sa logique comptable pour définir les moyens des missions et leur évolution ». Cependant, elle est une contrainte bien réelle dans les services du fait du plafond d'emploi.

#### **Concernant la réorganisation des services :**

Les critères numériques d'affectation des personnels en direction territoriale ne sont pas seulement mathématiques mais en lien avec :

- la cohérence de la mission sur un territoire pertinent (pas de découpage de départements et respect des limites des régions administratives).
- Une visibilité complète des services au plus tard en juin 2010. De là, doit découler une liste précise des postes et services fermés avant la CAP des postes classiques du 18 mai prochain. Notons que le terme « antenne » est réapparu dans les échanges.

**La réforme de la fonction publique :** les propositions seront faites dans les semaines à venir.

- une augmentation des postes fonctionnels
- une fusion des DF2 et DF3

L'objectif est de permettre l'accès, après quelques années en direction de service, à des postes de cadre politique d'une mission de service public, en direction territoriale. Pour ce faire le contenu et les axes de la formation initiale des directeurs doivent intégrer la formation de cadre de proximité et de cadre territorial, les missions de service public et de protection de l'enfance. L'ENPJJ revoit actuellement son organigramme.

Le directeur reconnaît que le **régime indemnitaire des RUE** est insuffisant. Le DPJJ confirme que le RUE vient en complément des 14 éducateurs en UEHC.

LE DPJJ n'a rien répondu à l'évocation de la somme de difficultés que rencontrent les directeurs de service : impayés liés à la mise en place de Chorus, non remplacement des agents absents qui génère une surcharge de travail, mise en place du DAA....

Il semble que le traitement de « la formation obligatoire PAM » soit différencié d'une DIR à l'autre et que l'initiative de retrait sur salaire pour les agents qui n'y auraient pas participé relève de l'arbitraire des DIR.

Le DPJJ a rappelé qu'il ne peut y avoir de Compte-Rendu d'Entretien Professionnel valable en dehors d'une procédure contradictoire qui peut cependant, du fait de l'absence justifiée de l'agent évalué (congé maladie, congé maternité...) prendre la forme d'un projet de compte-rendu soumis à l'agent.

Concernant cette CAP postes spécifiques, constat que des comptes rendus d'entretiens sont adressés tardivement ou pas à l'AC.

Pour les recours et les situations personnelles, prendre contact avec les délégué(e)s.